

PROTOCOLE D'ENTENTE

ENTRE

L'UNIVERSITÉ ROYAL ROADS

ET

LE DIRECTEUR – INSTRUCTION ET
ÉDUCATION MARITIMES

AU SUJET

DU BACCALAURÉAT EN COMMERCE -

GESTION ENTREPRENEURIALE

1.0 Objectif de l'entente :

1.1 La présente entente est conclue entre l'Université Royal Roads et le ministère de la Défense nationale. Les organismes participants des institutions respectives sont l'École d'administration de l'Université Royal Roads (URR) et la Direction de l'instruction et de l'éducation maritimes (DIEM) au ministère de la Défense nationale (MDN).

1.2 L'URR accepte de faciliter le transfert en bloc d'officiers MAR SS (opérations maritimes de surface) et de candidats choisis du MDN parrainés par le CEMFM et possédant les qualifications nécessaires mentionnées ci-dessous à la troisième année du baccalauréat en commerce (Gestion entrepreneuriale) à l'URR. En vertu de la présente entente, les candidats MAR SS du MDN (combinaison du Programme d'obtention d'un premier baccalauréat (POPB) et du Programme d'achèvement des études maritimes (PAEM)) pourront être admis à l'URR et voir toutes leurs unités transférées en bloc. Cinq (5) places seront conservées pour les candidats du MDN jusqu'au 1^{er} mai de chaque année; après quoi, toutes les places seront attribuées selon un processus de concours tenu parmi l'ensemble des candidats. De façon similaire, et en vertu d'ententes conclues à l'occasion par écrit entre l'URR et le MDN, d'autres programmes de premier cycle pourraient aussi être couverts par le présent protocole.

2.0 Les candidats devront posséder au moins les qualifications suivantes :

- L'instruction MAR SS du niveau de directeur;
- La réussite du PEMPO-M;
- Les examens de commandement (partie 1 – à l'exclusion des segments portant sur le combat);
- Au moins cinq (5) années d'expérience dans les FC.

En plus des qualifications minimales du NDM, l'URR estime qu'un cours de comptabilité de base est essentiel à la réussite du programme, et exige par conséquent que les candidats aient suivi un tel cours au préalable. Les candidats qui n'ont pas ce préalable (déterminé par les critères de l'Université Royal Roads) suivront des cours d'été durant la session précédant le début de leur programme, dans la mesure où l'offre de cours le permettra.

2.1 Les autres candidats parrainés par le CEMFM sans diplôme de premier cycle devront :

- Avoir de 8 à 10 années d'instruction et d'expérience opérationnelle dans les Forces canadiennes;
- Avoir réussi le Programme d'études militaires professionnelles pour les officiers – volet Maritime (PEMPO-M);
- Être chef de service qualifié.

2.2 Calendrier : Le cycle annuel du programme se déroulera selon le calendrier suivant :

Activité / Date	Bureau de première responsabilité (BPR)
Oct - déc. de l'année précédente – Examen de la liste de sélection pour les promotions et choix des candidats potentiels (premier volet de la sélection)	DCM 2 (Marine)
Fév. - mars – Évaluation des candidats sélectionnés (au besoin, avec l'appui du DCM 2 et du DIEM (deuxième volet de la sélection))	URR – École d'administration
Avril – Avis aux candidats	URR/Étudiant
Septembre – Les étudiants commencent leurs cours	URR/Étudiant
Début du programme des affectations : remboursement des frais de scolarité le cas échéant	Étudiant/BLU de la BFC Esquimalt

2.3 Processus de soumission de candidature :

Activité	Commentaires
Examen de la liste de sélection pour les promotions (premier volet)	La candidature du militaire est recommandée par le gestionnaire de carrières / du GPM en fonction des préalables nécessaires pour le programme.
Comité de sélection des candidats (deuxième volet)	L'URR procède à une évaluation des acquis du militaire pour déterminer les équivalences / l'admissibilité au programme en fonction des résultats du premier volet.
Notification des candidats retenus	L'URR avise les étudiants dont la candidature a été retenue.
Le programme de cours commence	Les étudiants assistent aux cours

3.0 Accord des parties :

3.1 Coûts et services des programmes : le coût du programme intégral (études à temps plein pendant quatre sessions) est d'environ 13 000 \$ par candidat, manuels non compris. Cette somme peut changer en fonction des augmentations annuelles des frais de scolarité. Les services suivants seront inclus :

- Examen du dossier (accréditation de l'instruction militaire au Sommaire des dossiers personnel du membre (SDPM));
- Accès à un coordonnateur principal des études

- Suivi et contrôle;
- Administration du programme;
- Conseils pédagogiques;
- Utilisation des salles de préparation des étudiants;
- Activités connexes qui ont normalement lieu dans le cadre des cours / du programme.

3.2 En tant que partie à la présente, le MDN convient de :

- Soumettre une demande en bloc pour tous les candidats proposés; s'il présente plus de cinq (5) candidatures, il désignera les cinq (5) candidats à qui les places réservées seront assignées par le biais du POPB ou du PAEM;
- Soumettre une demande d'admission à l'URR pour chaque étudiant;
- Fournir une copie originale de « l'autorisation de divulguer des renseignements » signée par le candidat et permettant l'échange d'information sur ce dernier entre l'URR et le MDN;
- Prendre les arrangements nécessaires pour que les frais de scolarité soient payés directement par le militaire ou le MDN au moyen d'un système de facturation acceptable pour toutes les parties;
- Désigner un officier de liaison avec les universités (OLU) du MDN qui agira en tant que point de contact auprès du registraire de l'URR.

3.3 En tant que partie à la présente, Royal Roads convient de :

- Accepter les officiers MAR SS et les candidats choisis parrainés par le CEMFM qui détiennent les qualifications minimales susmentionnées à la troisième année du programme de baccalauréat en commerce (gestion entrepreneuriale) de l'URR;
- Réserver cinq (5) places chaque année, jusqu'au 1^{er} mai, pour les candidats décrits ci-dessus; toute place non utilisée sera réassignée à d'autres candidats sans frais pour le MDN;
- Fournir une liste du matériel à lire qui sera distribuée aux candidats potentiels choisis;
- Suggérer des sources d'apprentissage d'appoint avant le début du programme.

4.0 Application de l'entente :

4.1 L'application de la présente entente se fera par l'entremise des points de contact du DIEM, de l'OLU de la Base des Forces canadiennes Esquimalt et du bureau du registraire de l'URR.

5.0 Modalités de l'entente :

5.1 L'entente sera en vigueur pour une période initiale de cinq (5) ans à compter du 1^{er} novembre 2004. À la fin de cette période, la durée de l'entente pourra être

prolongée, sous réserve de son examen et de son approbation par les parties à la présente.

6.0 Les points de contact pour le présent protocole d'entente sont :

6.1 Université Royal Roads :

M. David Rees
Registraire
Université Royal Roads
Tél. : (250) 391-2552
Fax : (250) 391-2522

6.2 Directeur – Instruction et éducation maritimes :

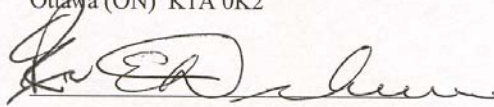
Capf K.S. Keyes
Soutien à l'instruction
Directeur – Instruction et éducation maritimes 3
Tél. : (613) 992-0743
Fax : (613) 992-7508

Capc B.C. Forrester
Coordonnateur - Technologie de l'instruction
Directeur – Instruction et éducation maritimes 3-3
Tél. : (613) 992-0457
Fax : (613) 992-7508

7.0 Accord des parties – Les soussignés acceptent les modalités établies dans le présente protocole d'entente.

7.1 Pour la Direction de l'instruction et de l'éducation maritimes du ministère de la Défense nationale :

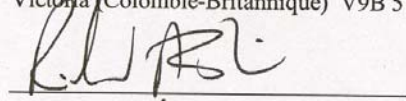
Capf E. Deslauriers
Directeur – Instruction et éducation maritimes
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Major-général George R. Parkes
101, promenade du Colonel By,
Ottawa (ON) K1A 0K2

RTT 

Date : 12 NOVEMBRE 2004

7.2 Pour l'Université Royal Roads :

M. Richard Skinner
Recteur
Université Royal Roads
2005, chemin Sooke
Victoria (Colombie-Britannique) V9B 5Y2



Date: 30 October 2014

AUTORISATION DE DIVULGUER DES RENSEIGNEMENTS

À : Université Royal Roads
2005, chemin Sooke
Victoria (C.-B.) V9B 5Y2

Je, _____, _____
Nom Numéro d'assurance sociale

autorise par la présente l'Université Royal Roads à divulguer toute l'information concernant ma candidature, mon admission, mes notes et tout autre renseignement concernant mes études au Directeur – Instruction et éducation maritimes ou à son délégué au ministère de la Défense nationale.

J'autorise aussi par la présente l'Université Royal Roads à divulguer l'information susmentionnée, et j'abandonne la possibilité de tout recours contre ses employés et ses agents pour ce qui est de la divulgation de cette information.

Datée à _____
Ville

le _____ jour de _____, _____
mois année

Signature de l'étudiant

Témoin

Nom

Adresse

Emploi